

Département
VAL D'OISE

Arrondissement
MONTMORENCY

Communauté de communes
ROISSY PORTE DE FRANCE

OBJET

AVIS DE LA CCRPF SUR LE GRAND
PARIS

ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION
2010/251

DATE DE CONVOCATION

09/12/2010

DATE D’AFFICHAGE

23/12/2010

Nombre de conseillers en
exercice : 54

Présents : 40

Votants : 41

ADOPTÉE A

UNANIMITE

Date du visa de la
sous-préfecture de Sarcelles

Reçu Par Acte le 17/12/2010.

N°2010/270

DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

REUNION DU 16 DECEMBRE 2010

L'an deux mille dix, le seize décembre à vingt heures trente, le Conseil de la communauté de communes Roissy Porte de France, légalement convoqué, s'est réuni au Siège sis 6bis avenue Charles de Gaulle à Roissy en France sous la présidence de Monsieur Patrick RENAUD, Président en exercice.

Présents :

Francis MALLARD, Marie-Claude CALAS, Noël HEDIN, Eric PLASMANS, Daniel MONDET, Bernard ANGELS, Isabelle RUSIN, Michèle GRENEAU, Guy LUBACZEWSKI, Nadine VAN WYMEERSH, Pierre BARROS, Madeleine BARROS, Hervé DEZOBRY, Marie-Françoise FOURNIER, Serge JUCHORS, Didier GUEVEL, Georges DELHALT, Vincent MATHURINA, Fabio LUNAZZI, Guy MESSEGER, Renée DANILO, Eddy THOREAU, Michèle LELEZ-HUVE, Daniel MELLA, Yves MURRU, Daniel PETITPREZ, Maryvonne JOUANY, Patrick RENAUD, Marie-Sylvaine NAVILLOD, Stéphane MOURET, Jean-Noël MOISSET, Lucienne GUEDON, Robert HOF, Bruno REGAERT, Stéphane COSSARD, Pascal BACHELET, Bernard GARNIER, Christian NAHON, Bruno GALANTE, Dominique KUDLA

Absents :

Laurence DUBOCQ (Excusée), Charlotte BRUN (Excusée), Marcel BOYER, Laëtitia EMERY, Kévin BENSMAN, Farid ECHEIKR, Frédéric BONNEAU, Renée GUEVEL (Excusée), André SPECQ (pouvoir à Mme LELEZ-HUVE), Jean-Pierre CIPOLAT, Germain BUCHET (Excusé), Fabienne GRU, Frédéric DIDIER (Excusé), Patrick PROFIT, Gérard BEAUMONT

Secrétaire de séance élu :

Renée DANILO

EXPOSE : Patrick RENAUD

L'article 3 de la loi du 3 juin 2010 stipule qu' « à compter de la publication du dossier [du réseau de transport du Grand Paris], la région et le Syndicat des transports d'Ile-de-France, les départements d'Ile-de-France, les communes et établissements publics de coopération intercommunale d'Ile-de-France, s'ils sont compétents en matière d'urbanisme ou d'aménagement, l'Association des maires d'Ile-de-France, le syndicat mixte « Paris-Métropole » ainsi que l'atelier international du Grand Paris disposent d'un délai de quatre mois pour faire connaître leur avis à la Commission nationale du débat public. A l'expiration de ce délai, leur avis est réputé favorable ».

Il est donc demandé à la Communauté de Communes Roissy Porte de France de donner un avis sur le projet de réseau de transport du Grand Paris.

Le Conseil communautaire rappelle que le projet de métro automatique est une chance pour le pôle de Roissy car il sera un accélérateur de croissance au service des populations et des territoires.

Mais pour que ce projet soit complet et que le maillage soit efficient, la levée de l'option concernant la création de la gare du Triangle de Gonesse est fondamentale. Cette infrastructure sera à la fois le lien entre les zones d'habitat de la Plaine de France et les emplois du pôle de Roissy et du Triangle de Gonesse mais également un point d'ancrage pour un grand nombre de réseaux de transport convergeant vers Roissy.

Par conséquent, le Conseil :

- Donne un avis favorable au projet de réseau de transport du Grand Paris ;
- Demande la levée de l'option de création de la gare du Triangle de Gonesse dont l'utilité pour le territoire et le tissu économique de Roissy est évidente ;
- Réaffirme que l'investissement dans des solutions de transport à court terme est néanmoins fondamental pour rétablir une situation critique dans les transports franciliens.

DELIBERATION

Où l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes,

DONNE un avis favorable au projet de réseau de transport du Grand Paris ;

DEMANDE la levée de l'option de création de la gare du Triangle de Gonesse dont l'utilité pour le territoire et le tissu économique de Roissy est évidente ;

REAFFIRME que l'investissement dans des solutions de transport à court terme est néanmoins fondamental pour rétablir une situation critique dans les transports franciliens.

CHARGE le Président de la Communauté de Communes de transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous-préfet de Sarcelles.



Fait à Roissy-en-France,
Le 17/12/2010

Président


Patrick RENAUD.